

Résolution de l'AG ordinaire de la FEDE du 21 novembre 2018

Statut du personnel, les mêmes droits pour tout le monde

Le Conseil d'Etat a accepté une motion du Grand conseil demandant une révision de la LPers.

Cette motion demande d'examiner :

- l'introduction du salaire au mérite
- la facilitation du licenciement
- le démantèlement du système salarial actuel

D'autre part, la motion Wüthrich/Bapst demandait la sortie de la LPers pour le personnel du HFR.

Ces dernières années ont vu les attaques contre le statut du personnel augmenter. Pas une année sans le dépôt d'une motion ou question visant à péjorer les droits et conditions de travail du personnel de l'Etat !

C'est pourquoi l'assemblée demande au Conseil d'Etat :

- de se montrer déterminé à soutenir et défendre le personnel dont la qualité des prestations a été reconnue à de multiples reprises ;
- à tout entreprendre pour mettre en place un cadre de travail motivant notamment par l'instauration d'une politique du personnel innovatrice basée sur la motivation par le dialogue et la participation plutôt que le contrôle et la sanction ;
- l'établissement d'une réelle culture de la participation à l'Etat de Fribourg avec notamment la mise en place d'un système d'évaluation ENSEVAL/PERSEVAL développé pour motiver et donner une réelle autonomie au personnel ;
- de garantir à tout le personnel de l'Etat y compris celui du HFR le même statut juridique.

Fribourg, le 21 novembre 2018